



Concours Régionaux FFAP Sud- Est

Validant Championnat de France

Misdirection
Club des Magiciens
d'Aubagne

t. 0684526656

misdirectionmagie@gmail.com
[http://misdirection.e-
monsite.com/](http://misdirection.e-
monsite.com/)

Table des matières

I.	Objectifs et principes généraux	2
	Objectifs	
	Principes généraux	
II.	Conditions de présentation et disciplines	2
	Les conditions de présentation	
	Les disciplines	
III.	Les candidatures	3
IV.	Les critères	3
V.	Le Jury	3
	Les notations	
VI.	Les disqualifications	4
VII.	Les prix	4
VIII.	Le droit à l'image	5

Objectifs et principes généraux

Objectifs

- Développer l'art magique, la créativité, l'originalité, la technique et les arts annexes
- Reconnaître et valoriser les concepteurs et les créateurs

Principes généraux

- Donner l'opportunité aux candidats d'être sélectionné aux championnats de France

Conditions de présentation et disciplines

Les conditions de présentation

- Scène
- Close-up

Les disciplines

- Manipulation (MA)
- Magie Générale (MG)
- Grandes Illusions (GI)
- Magie Comique (CO)
- Mentalisme (MM)
- Cartomagie (CA)
- Micromagie (MI)
- Magie pour enfants (ME)
- Arts Annexes (AA) : Le numéro doit présenter un caractère magique.

Les candidatures

- L'inscription est gratuite
- Seuls les membres de la Fédération ou les candidats présentés par un Président de Club FFAP peuvent s'inscrire
- Dans le cas où le nombre de candidats doit être limité, les membres FFAP seront prioritaires
- Le candidat doit être âgé de plus de 16 ans pour obtenir sa place en championnat de France
- Les candidats de moins de 16 ans seront inscrit en catégorie « junior ». Ils feront l'objet de délibération en cas de points nécessaire pour accéder aux championnats de France.
- Un formulaire d'inscription doit être préalablement rempli
- Une vidéo du numéro doit être envoyée à l'adresse mail dédiée. Mail : concours.paca.ffap@gmail.com
- Le déplacement, la restauration sont à la charge du candidat.

Les critères

- Les artistes doivent présenter un numéro complet d'une durée minimale de 5 minutes et ne devront pas excéder 10 minutes
- Les candidats bénéficieront d'une durée de 10 minutes chacun pour les répétitions et calages

Le Jury

- Le jury est composé du Président du Jury et des juges. Il sera composé d'un nombre impair
- Le chronométrateur gèrera les lumières verte, jaune et rouge

Les notations

- Chaque membre du jury note les concurrents sur 100 points. Les notations ne doivent comporter aucune décimale
- Les concurrents seront jugés sur :
 - L'atmosphère magique : ambiance, mise en scène...
 - La présentation : Charisme, texte, déplacement...
 - L'impact sur le public
 - L'esthétique : harmonie des accessoires, maquillage, costume...
 - La technique
 - L'originalité
- Après chaque numéro, les notations seront récupérées et les moyennes automatiquement calculées par ordinateur
- Un Premier, deuxième et troisième prix seront décernés en close-up et en scène, quel que soit le résultat obtenu. Les points seront communiqués à la fédération.
- La feuille de notation sera rendue aux candidats après la remise des prix.

Les disqualifications

- Tout candidat qui présentera un numéro reposant exclusivement sur un compère, sera automatiquement disqualifié. En cas de doute, le jury se réserve le droit de questionner l'artiste sur les techniques mises en œuvre.
- Tout numéro faisant office de plagiat risque la disqualification. Le jury convoquera l'artiste pour qu'il se justifie. En cas de disqualification, le président du Jury informera la Fédération afin que le numéro ne soit pas représenté ultérieurement.

Les prix

- Les prix seront délivrés toutes catégories confondues. Seuls la scène et le close-up seront départagés.
 - En scène, un premier, un deuxième et un troisième prix seront décernés
 - En close-up, un premier, un deuxième et un troisième prix seront décernés
 - Les deux premiers prix verront leurs places validées en championnat de France.

Dans le cas, où 2 candidats ont suffisamment de points pour remporter un prix au congrès national, une demande exceptionnelle, peut être effectuée auprès de l'organisateur du congrès pour une place supplémentaire, sous réserve de place disponible.

Le droit à l'image

- Le candidat accepte que son numéro, soit filmé ou photographié, par l'équipe désignée par le club des Magiciens du Pays d'Aubagne.
- Le candidat autorise le club des magiciens du pays d'Aubagne à diffuser son images dans la revue de la prestidigitation, dans la presse et utiliser un extrait de son numéro dans une vidéo souvenir ou pendant le congrès national.
- Le club des magiciens du pays d'Aubagne et le preneur d'images s'engagent à ne pas utiliser celles-ci pour toute autre diffusion sans l'accord préalable des concurrents.